



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Meguiar's (Canada) Inc. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits Meguiar's (Canada) Inc., dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de Meguiar's (Canada) Inc. à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

**Groupe de document :** 40-9248-2  
**Date de parution :** 2025/09/25

**Numéro de la version :** 3.00  
**Remplace la version datée de :** 2025/04/03

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

### SECTION 1 : Identification

#### 1.1 Identifiant du produit

Assainisseur D'air Pour Toute la Voiture, Soleil Fidji [G201502]

#### Numéros d'identification de produit

LB-1100-2797-7 14-1001-2393-5 14-1001-3170-6 14-1001-4269-5 14-1001-5572-1

#### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

##### Utilisation prévue

Produits automobiles

##### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

#### 1.3 Détails du fournisseur

**Compagnie:** Meguiar's Canada Inc.  
**Division:** Meguiar's  
**Adresse :** 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5790, London, Ontario N6A 0A9  
**Téléphone :** (800) 364-3577  
**Site Web :**

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

### SECTION 2 : identification des dangers

Les numéros d'identification de produit ci-dessous sont vendus sur le marché pour le consommateur :

14-1001-4269-5

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aérosol: Catégorie 1.

#### 2.2. Éléments d'étiquette

## Terme d'avertissement

Danger

## Symboles :

Flamme |

## Pictogrammes



## Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contenant pressurisé : Peut exploser s'il est chauffé.

## Mises en garde

### Renseignements généraux :

Tenir hors de portée des enfants.

### Prévention :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

### Entreposage :

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 122°F (50°C ).

### 2.3. Autres risques

Aucun connu.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient                               | Numéro CAS | % par poids                  | Nom Commun                 |
|------------------------------------------|------------|------------------------------|----------------------------|
| Propène, 1,3,3,3,-<br>tétrafluoro-, (E)- | 29118-24-9 | 65 - 85                      | Pas de données disponibles |
| Alcool éthylique                         | 64-17-5    | 10 - 30 Secret Fabrication * | Ethanol                    |

\*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

#### Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau :

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'exposition, rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact s'il est possible de le faire facilement. Continuer à rincer. Si les symptômes se développent, consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion :

Se rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

#### 4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction appropriés

Utilisez un agent d'extinction adapté au feu environnant.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

### 5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

#### Les sous-produits nocifs de décomposition

| <u>Substance</u>     | <u>Condition</u>     |
|----------------------|----------------------|
| Monoxyde de carbone  | Durant la combustion |
| Bioxyde de carbone   | Durant la combustion |
| Fluorure d'hydrogène | Durant la combustion |

### 5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. MISE EN GARDE! Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si possible, sceller les récipients non étanches. Placer les récipients non étanches dans un endroit bien ventilé, préférablement sous une hotte d'évacuation fonctionnelle, ou, au besoin, à l'extérieur sur une surface imperméable jusqu'à ce que l'emballage approprié pour le récipient ou son contenu soit disponible. Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau

absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient métallique approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. Ne pas vaporiser à proximité des flammes ou des sources d'inflammation. Ne pas perforeur ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.).

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 122°F (50°C). Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient       | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|------------------|------------|--------|----------------|-------------------------|
| Alcool éthylique | 64-17-5    | ACGIH  | STEL:1000 ppm  |                         |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

#### 8.2.2. équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:  
Lunettes de protection ouvertes.

##### Protection de la peau/des mains

Pas de gants de protection chimique sont requises.

**Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

**SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                  |                                                                        |
|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>État physique</b>                             | Liquide                                                                |
| <b>Aspect physique spécifique:</b>               | Aérosol                                                                |
| <b>couleur</b>                                   | Incolore                                                               |
| <b>Odeur</b>                                     | Faible propre                                                          |
| <b>Valeur de seuil d'odeur</b>                   | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>pH</b>                                        | 7,33                                                                   |
| <b>Point de fusion/Point de congélation</b>      | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>Point d'ébullition</b>                        | -10,6 °C                                                               |
| <b>Point d'éclair :</b>                          | 58 °C [Détails: point d'éclair d' éthanol]                             |
| <b>Vitesse d'évaporation :</b>                   | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>Inflammabilité</b>                            | Aérosol inflammable : Catégorie 1.                                     |
| <b>Limites d'explosivité (LIE)</b>               | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>Limites d'explosivité (LSI)</b>               | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>pression de vapeur</b>                        | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>Densité de vapeur relative</b>                | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>Densité</b>                                   | 0,81 g/ml                                                              |
| <b>Densité relative</b>                          | 0,81 [Ref Std:Eau=1]                                                   |
| <b>Hydrosolubilité</b>                           | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>Solubilité (non-eau)</b>                      | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>    | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>Température d'inflammation spontanée</b>      | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>Température de décomposition</b>              | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>Viscosité Cinématique</b>                     | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |
| <b>Composés Organiques Volatils</b>              | 24,3 % en poids [Méthode de test:calculé selon CARB title2]            |
| <b>Composés Organiques Volatils</b>              | 196,9 g/l [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] |
| <b>Pourcentage de matières volatiles</b>         | 98,4 % en poids                                                        |
| <b>COV (moins l'eau et les solvants exempts)</b> | 196,9 g/l [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD] |
| <b>Masse moléculaire</b>                         | <i>Pas de données disponibles</i>                                      |

|                                        |                          |
|----------------------------------------|--------------------------|
| <b>Caractéristiques des particules</b> | <i>Ne s'applique pas</i> |
|----------------------------------------|--------------------------|

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Étincelles et/ou flammes  
Chaleur

### 10.5 matériaux incompatibles

Aucun connu.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|------------------|------------------|
| Aucun connu.     |                  |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

Dans les situations où l'on a une montée extrême de la température comme une mauvaise utilisation ou un défaut d'équipement du fluorure d'hydrogène (produit de décomposition) peut être généré.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

#### Inhalation :

Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

#### Contact avec la peau :

Le contact du produit avec la peau pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

#### En cas de contact avec les yeux :

Le contact du produit avec les yeux pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

#### Ingestion :

Aucun effet sur la sante connu.

#### Information complémentaire:

Ce produit contient de l'éthanol. Les boissons alcoolisées et de l'éthanol dans les boissons alcoolisées ont été classées par le Centre international de Recherche sur le Cancer comme cancérogène pour l'homme. Il ya aussi des données associant la

consommation humaine de boissons alcoolisées avec la toxicité développementale et la toxicité hépatique. On ne s'attend pas à l'exposition à l'éthanol lors de l'utilisation prévisible de ce produit pour causer le cancer, toxicité pour le développement ou la toxicité hépatique.

### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

### Toxicité aiguë

| Nom                                  | Voie                           | Espèces | Valeur                                                |
|--------------------------------------|--------------------------------|---------|-------------------------------------------------------|
| Produit général                      | Ingestion                      |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA > 5 000 mg/kg |
| Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-, (E)- | Inhalation-Gaz (4 heures)      | Rat     | LC50 > 207 000 ppm                                    |
| Alcool éthylique                     | Dermale                        | Lapin   | LD50 > 15 800 mg/kg                                   |
| Alcool éthylique                     | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat     | LC50 124,7 mg/l                                       |
| Alcool éthylique                     | Ingestion                      | Rat     | LD50 17 800 mg/kg                                     |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

### Corrosion/irritation cutanée

| Nom                                  | Espèces | Valeur                          |
|--------------------------------------|---------|---------------------------------|
| Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-, (E)- | Lapin   | Aucune irritation significative |
| Alcool éthylique                     | Lapin   | Aucune irritation significative |

### Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom              | Espèces | Valeur         |
|------------------|---------|----------------|
| Alcool éthylique | Lapin   | Irritant grave |

### Sensibilisation de la peau

| Nom              | Espèces | Valeur        |
|------------------|---------|---------------|
| Alcool éthylique | Humain  | Non classifié |

### Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

### Mutagenicité des cellules germinales

| Nom                                  | Voie     | Valeur                                                                                                            |
|--------------------------------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-, (E)- | In Vitro | N'est pas mutagène                                                                                                |
| Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-, (E)- | In vivo  | N'est pas mutagène                                                                                                |
| Alcool éthylique                     | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Alcool éthylique                     | In vivo  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

### Cancérogénicité :

| Nom              | Voie      | Espèces                   | Valeur                                                                                                            |
|------------------|-----------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Alcool éthylique | Ingestion | Multiple espèces animales | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

## Effets toxiques sur la reproduction

## Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom                                  | Voie       | Valeur                                          | Espèces | Résultat de l'essai                              | Durée d'exposition                           |
|--------------------------------------|------------|-------------------------------------------------|---------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-, (E)- | Inhalation | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 20 000 ppm       | 2 génération                                 |
| Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-, (E)- | Inhalation | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 20 000 ppm       | 2 génération                                 |
| Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-, (E)- | Inhalation | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 15 000 ppm       | pendant la grossesse                         |
| Alcool éthylique                     | Inhalation | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 38 mg/l          | pendant la grossesse                         |
| Alcool éthylique                     | Ingestion  | Non classifié pour la développement             | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 5 200 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |

## Organe(s) cible(s)

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom              | Voie       | Organe(s) cible(s)                    | Valeur                                                                                                            | Espèces                    | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition |
|------------------|------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------|--------------------|
| Alcool éthylique | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain                     | LOAEL 9,4 mg/l                                 | pas disponible     |
| Alcool éthylique | Inhalation | dépression du système nerveux central | Non classifié                                                                                                     | Homme et animal            | Niveau sans effet nocif observé pas disponible |                    |
| Alcool éthylique | Ingestion  | dépression du système nerveux central | Non classifié                                                                                                     | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé pas disponible |                    |
| Alcool éthylique | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie           | Non classifié                                                                                                     | Chien                      | Niveau sans effet nocif observé 3 000 mg/kg    |                    |

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom                                  | Voie       | Organe(s) cible(s)                                                                                                                                                                                          | Valeur                                                                                                            | Espèces | Résultat de l'essai                        | Durée d'exposition |
|--------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|--------------------------------------------|--------------------|
| Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-, (E)- | Inhalation | cœur                                                                                                                                                                                                        | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 5 000 ppm  | 91 jours           |
| Propène, 1,3,3,3,-tétrafluoro-, (E)- | Inhalation | système vasculaire   la peau   Système endocrinien   tube digestif   des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux   foie   système immunitaire   muscles   Système nerveux   yeux   rénale et / ou de la | Non classifié                                                                                                     | Rat     | Niveau sans effet nocif observé 15 000 ppm | 91 jours           |



|                  |            |                                                    |                                                                                                                   |       |                                                 |           |
|------------------|------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------|-----------|
|                  |            | vessie   système respiratoire   système vasculaire |                                                                                                                   |       |                                                 |           |
| Alcool éthylique | Inhalation | foie                                               | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Lapin | LOAEL 124 mg/l                                  | 365 jours |
| Alcool éthylique | Inhalation | système vasculaire   système immunitaire           | Non classifié                                                                                                     | Rat   | Niveau sans effet nocif observé 25 mg/l         | 14 jours  |
| Alcool éthylique | Ingestion  | foie                                               | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat   | LOAEL 8 000 mg/kg/day                           | 4 mois    |
| Alcool éthylique | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie                        | Non classifié                                                                                                     | Chien | Niveau sans effet nocif observé 3 000 mg/kg/day | 7 jours   |

**Risque d'aspiration**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

**SECTION 12 : Renseignements écologiques**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Incinérer dans un d'incinérateur de déchets autorisé. L'établissement doit être capable de manipuler les produits en aérosol. Les produits de combustion contiendront du HF. L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Une autre solution d'élimination consiste à utiliser une usine d'élimination des déchets autorisée acceptable. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

**SECTION 14 : Renseignements sur le transport**

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

**SECTION 15 : Renseignements réglementaires****15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut des inventaires**

Communiquer avec le fabricant pour obtenir de plus amples renseignements. Les composés de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## SECTION 16 : Autres renseignements

### Classement des risques par la NFPA

**Santé:** 3 **Inflammabilité:** 4 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 40-9248-2  | <b>Numéro de la version :</b>         | 3.00       |
| <b>Date de parution :</b>   | 2025/09/25 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2025/04/03 |

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDSs de Meguiar's Canada sont disponibles sur le site: [www.meguiars.ca](http://www.meguiars.ca)**